



MAIRIE

1 Place de la mairie  
12550 COUPIAC  
05.65.99.77.38

[mairie@coupiacsudaveyron.fr](mailto:mairie@coupiacsudaveyron.fr)

**PROCES VERBAL**  
**Séance du 18/12/2025**

**Présents** : Jean-Claude SOUYRIS, Marcelle OSBORNE, Jean-Claude CONDOMINES, Martine VERACHTERT, Ginette PEREZ-CADAS, Marcel DALICHOUX, Pascale BERGER, Nicole BATAILLET et Delphine ONCINO.

**Absent** : Alain CAREL

**Procurations** : SAYSET Elian à DALICHOUX Marcel

**Secrétaire de séance** : Pascale BERGER

Approbation du CR du 5 décembre 2025 à l'unanimité

Mr le Maire nous fait part d'une motion de solidarité face à la crise agricole. Soutien unanime

**Délibération 1** : à compter du 1<sup>er</sup> janvier, obligation de participation pour les collectivités à la cotisation pour mutuelle santé. Obligation de financer en partie la complémentaire santé, comme la prévoyance. De ce fait, les agents doivent justifier d'un contrat labellisé et fournir annuellement une attestation d'assurance afin de prétendre aux 15 euros par agent et par mois (montant versé sur la paie de l'agent), somme fixée par le conseil municipal.

Délibération adoptée à l'unanimité

**Délibération 2** : convention financière de transfert de compétence assainissement. Cette convention doit être signée au 31/12/ 2025. Afin de permettre au SIRDT d'assurer la continuité du service, et dans un souci d'équité entre les communes, il est proposé aux collectivités de transférer un excédent de fonctionnement équivalent à un montant entre 35 et 40 euros par redevable.

Le budget devrait être positif, dans la mesure où tous les titres sont encaissés. En 2026 une délibération viendra confirmer le montant exact. De ce fait, il faudra créer une ligne comptable.

Délibération adoptée à l'unanimité

**Délibération 3** : clôture du budget assainissement.

Clôture au 31/12/2025, donc le 1<sup>er</sup> janvier 2026 la compétence est transférée au SIRDT (transfert approuvé), ce qui entraîne la dissolution du budget assainissement et le transfert des résultats sur le budget général.

Délibération adoptée à l'unanimité

**Questions diverses** :

Le syndicat de l'eau va couper les arbres de plus de 10 cm de diamètre au bord de la rivière entre le Pont vieux et Framouly, pour une meilleure protection du village.

Le dimanche 21 décembre, après la messe, Mr le Maire propose un vin d'honneur vers 11H pour l'inauguration des travaux et de la relique trouvée dans la Chapelle du St Voile.

L'APE demande une aide financière pour l'acquisition de 3 trottinettes et un vélo pour l'école. Mr le Maire explique que les normes sont de plus en plus draconiennes, que les responsabilités peuvent être portées par la commune, la directrice d'école ou l'état. Un avis défavorable est émis.

Mr le Maire a reçu la lettre de demande de retraite de Chantal Sol, agent à l'école. Un appel à candidature sera lancé au 1<sup>er</sup> trimestre 2026.

Au camping Masnaut, les locataires envisagent des travaux, réparations et montage de baies vitrées pour la prochaine saison.

L'AFR demande pour « le club ados » une participation aux mairies intéressées de 100 euros et une participation de 5 euros aux enfants présents. Concernant la compétence ALSH , la COM-COM dont c'est la compétence reste sur un montant qui ne permet pas de couvrir toutes les dépenses de fonctionnement et surtout du personnel. Afin de pérenniser la structure d'un commun accord les communes s'associeront le cas échéant au financement en abondant au travers d'un fond de concours le budget affecté à la structure.

Docteur - En réponse à nos interrogations, le courrier de l'ARS précise que depuis le 14 novembre dernier, la Maison de santé de Réquista propose des consultations assurées par des médecins solidaires. À ce jour, un médecin intervient deux fois par mois et sera prochainement rejoint par trois autres praticiens. Dans l'attente de l'installation d'un médecin sur la commune, vous pouvez d'ores et déjà recourir à ces permanences, qui ont vocation à prévenir toute rupture de prise en charge.

Le prochain conseil municipal se tiendra entre le 15 et le 21 janvier 2026.

Fin de la séance à 15 h 30.

*Le secrétaire*



*Mr Le Maire*

  
